

PROJET DE SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE Qu'est-ce que ça changerait ?



Anne-Marie
née en 1963

**a eu 2 enfants
nés avant 2004**

*Certifiée hors-classe au
6ème échelon en zone 3,
40 ans de cotisation.*

*Dernier traitement net
mensuel* : **2977,62 €***

*prélèvements = 13,32%, dont 4,22% MGEN, taux janvier 2018

AVEC LES RÈGLES ACTUELLES

Pension nette
à taux plein,
aucune décote :

2431 €

AVEC LA RETRAITE PAR POINTS

Pension nette,
majoration de « 5% par
enfant » incluse :

2294,88 €/mois
- 5,6%



#5DECEMBRE

